



# SURVEILLANT(E) DE NUIT QUALIFIE(E) EN SITUATION D'EMPLOI

Les professionnels de nuit assument, seuls, le plus souvent, la sécurité des personnes et des biens dans des institutions avec hébergement accueillant des enfants ou des adultes présentant un handicap, des difficultés sociales ou des troubles de santé.

En poste, les surveillants(es) de nuit accompagnent les événements de la vie, interviennent dans des situations d'urgence et font face aux problématiques spécifiques liées au public.

En garantissant les conditions de repos de chacun et en assurant le relais avec les équipes de jour, les professionnels participent pleinement à la réalisation du projet d'établissement. Les enjeux du travail de nuit sont multiples et sont guidés par l'impératif d'une continuité et d'une cohérence dans les accompagnements des personnes avec des modalités de prises en charge adaptées.

L'avenant 284 de l'arrêté du 3 juillet 2003, agréé en date du 8 juillet 2004, en créant l'obligation d'une formation qualifiante pour les surveillants(es) de nuit, pose le cadre des compétences attendues d'une démarche éthique dans le respect de la réglementation et des lois qui régissent le secteur.

En développant son offre de formation en direction des surveillants(es) de nuit, l'IRTS Poitou-Charentes s'engage aux côtés des établissements sociaux et médicaux sociaux dans la professionnalisation et la reconnaissance des métiers des acteurs du quotidien.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

**Situer son rôle et ses responsabilités dans le cadre global de l'institution et de son projet. Situer le cadre légal et de référence de l'établissement d'intervention.**

**Organiser la sécurité des personnes et des biens, assurer la prévention des accidents et connaître les conduites à tenir en cas d'urgence. Obtenir l'attestation « Prévention et secours civiques de niveau I (PSCI) » et l'attestation « Equipier de première intervention (EPI) ».**

**Comprendre les difficultés spécifiques des personnes accueillies et adapter sa pratique en conséquence.**

**Développer des modes de coopération au travail collectif, ainsi que des outils de communication avec les équipes de jour. Construire et formaliser des procédures et méthodes d'intervention (observer, analyser, intervenir, évaluer, transmettre).**

**Gérer les situations de crise, d'angoisse et de violence dans le respect des droits fondamentaux des personnes accueillies.**

## MODULES DE LA FORMATION : 203 H

### DF1 – Modules spécifiques Surveillant de Nuit – 70 H

- Rôle et fonction - 10h30
- Sécurité des personnes et des biens – 35 h
- Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort – 17h30
- Travail de nuit – 7 h

**Accompagnement méthodologique : 21 h**

### DF2 Modules Participation à l'accompagnement des personnes – 63 H

- Les problématiques des publics - 35h
- Les fondements et les méthodes de l'accompagnement - 21h

### DF3 Modules : Travail en équipe pluri-disciplinaire – 49 H

- Le cadre institutionnel de la fonction - 28 h
- Le travail en équipe pluri-professionnel 21h

Planning prévisionnel sur la région Poitou-Charentes : \* sous réserve d'un nombre suffisant de candidats

<b>Isle (87) *□</b>
16 au 20 octobre 2017
20 au 24 novembre 2017
18 au 22 décembre 2017
29 janvier au 2 février 2018
12 au 16 mars 2018
23 au 26 avril 2018

## MODALITES PEDAGOGIQUES ET CONTACTS

Organisation de la formation : 29 jours (203h) sur l'ensemble des sites de formation de l'IRTS Poitou-Charentes : Isle, Poitiers, La Rochelle, Saintes, Angoulême, Niort ou Parthenay en fonction des demandes et d'un nombre suffisant de stagiaires. Possibilité d'organisation de la formation en intra institution sur demande.

Public : formation ouverte à tout salarié exerçant ou appelé à exercer la fonction de surveillant de nuit.

Evaluation de la formation : assiduité à l'ensemble des sessions de formation, obtention des certificats PSCI et EPI et validation du dossier professionnel réalisé par le stagiaire.

Validation de la formation : attestation délivrée par l'IRTS à l'issue de la formation et attestation de reconnaissance de la qualification « surveillant de nuit qualifié » délivré par la CPNE.

Pour tous contacts : Lidia GIRARD – assistante pédagogique et Régis GROBRAS – responsable de la formation

☎ : 05.49.37.60.05

✉ : [snq@irts-pc.eu](mailto:snq@irts-pc.eu)

✉ : 1, rue Georges Guynemer BP215 – 86005 POITIERS cedex

## INSCRIPTION - ALLEGEMENT - FINANCEMENT

Dossier d'inscription : téléchargeable sur le site IRTS : [www.irts-poitou-charentes.org](http://www.irts-poitou-charentes.org) ou envoyé par courrier sur demande en s'adressant à l'IRTS Poitou-Charentes (demander Lidia GIRARD) ou par mail [snq@irts-pc.eu](mailto:snq@irts-pc.eu)

Allègements possibles sur attestation du PSCI et/ou SST, de l'EPI, de la qualification « maitre, maitresse de maison », du diplôme auxiliaire de vie sociale, du diplôme aide médico-psychologique. Pour tout renseignement, prendre contact avec le secrétariat pédagogique.

Cout de la formation en inscription individuelle : 2334,5 € par personne pour le suivi de la formation dans son intégralité. Possibilité d'édition de devis sur demande. Pour toute situation particulière demander le secrétariat.

## Institut Régional du Travail Social POITOU-CHARENTES

1, rue Georges Guynemer BP215 – POITIERS Cedex – Tél : 05 49 37 60 00 – Fax : 05 49 53 28 39

*Formation surveillant de nuit labellisée par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi*

*Avis de conformité S 1902 – N° SIRET : 775 716 152 000 19 – N° déclaration d'existence : 54 86 000 25 86*